

DE d'Aide soignant. Parcours passerelle pour les ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE - ARM**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER
DE TULLE
LESCURE CORINNE
05.87.49.33.31
ifsi@ch-tulle.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Dossier
Entretien**Niveau d'entrée requis :**Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3
européen)**Conditions d'accès :**Etre titulaire du titre d'assistant de régulation
médicale - ARM**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de
professionnalisation
possible ?**

Non

Objectif de la formation

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Contenu et modalités d'organisation**Parcours partiels Passerelle pour les assistants de régulation médicale - ARM Dispense :** module 2 du bloc 1 - module 9 du bloc 5 BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 1 - - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale: 147 h BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne : 21 h Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement: 161 h Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée: 35 h Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 21 h Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs: 21 h Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés: 35 h Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 35h API 35 h - SPI 7 h - TPG 35 h - (arrêté du 10 juin 2021) SESSION 2022 - Dates de stages en entreprise : - 14/02/2022 au 20/03/2022 - 18/04/2022 au 22/05/2022 - 10/10/2022 au 27/11/2022Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)****Diplôme d'État d'aide-soignant - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)****MON
COMPTE
FORMATION** Éligible au CPF**Et après ?**

Suite de parcours

Non renseigné**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00195839	du 04/01/2021 au 05/12/2021	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app FPC
00254002	du 03/01/2022 au 27/11/2022	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app FPC
00303449	du 02/01/2023 au 03/12/2023	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	FPC